

Rapport au Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne de la commission ad hoc relative au préavis N° 02/2017 : Abrogation du règlement de la municipalité du 26 septembre 2005 et fixation du traitement et des indemnités de fin de mandat des membres de la municipalité pour la législature 2016-2021.

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal

Le Mont, le 6 février 2017

En présence de Messieurs Sueur, Syndic et Varin, Secrétaire municipal, la commission ad hoc s'est réunie le 30 janvier 2017 pour étudier le préavis énoncé en titre. Le groupe UDC n'était pas représenté dans cette commission.

Messieurs Sueur et Varin, nous ont expliqué la démarche adoptée et ont répondu à toutes nos questions, nous les en remercions. La commission salue une telle démarche de simplification et de désenchevêtrement des règlements communaux et des lois cantonales.

La commission souligne que la fixation du traitement et des indemnités de fin de mandat des membres de la Municipalité devra être revu et validé en début de chaque législature.

La commission, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'approuver ledit préavis tel que présenté par la Municipalité et sans modification.

Les membres de la commission,

Christophe Blanc Président 	Alexandra Antonazzo Membre 
Monica Roulin Membre 	Elisabeth Corbaz Membre 
Florence Marmier Membre 	Thierry Sciboz Membre 
José Pérez Membre 	Jean-Marie Urfer Membre 